

Vous venez d'être victime d'une exposition potentielle à un agent biologique

Quelques explications

1. Quels sont les agents biologiques susceptibles d'être en cause ?

Les agents biologiques susceptibles d'être utilisés sont très nombreux et de nature différente : il peut s'agir de bactéries, de virus ou de toxines.

2. Comment peut-on être contaminé par ces agents ?

- Par inhalation, lorsque l'agent a la capacité de se répandre dans l'air ; dans ce cas, la substance est susceptible de pénétrer par les poumons.
- Par ingestion d'aliments ou de boissons contaminées, lorsque l'agent a la capacité de se disséminer dans l'eau.
- Plus rarement, par la peau, lorsque l'agent a la capacité de pénétrer par contact.

3. Que risque-t-il d'arriver ?

Il se peut qu'aucun symptôme ne survienne. Mais, il se peut aussi qu'une maladie s'installe plus ou moins rapidement. Dans ce cas, des signes spécifiques peuvent se déclarer ; ils permettent de caractériser la maladie ; celle-ci est plus ou moins sévère selon le type de substance employée et selon votre degré d'exposition.

La maladie suspectée ou avérée peut être très contagieuse et obliger à une mise en isolement par rapport au monde extérieur pendant une certaine période.

4. Pourquoi faut-il prendre généralement un traitement tout de suite alors que l'on ne connaît pas exactement l'agent biologique employé ?

De manière générale, plus un traitement est commencé tôt, plus il a de chance d'être efficace. Or l'identification de la substance constituant l'arme biologique prend généralement du temps.

Aussi, lorsqu'une bactérie est suspectée, l'instauration immédiate d'un traitement par un antibiotique connu pour être actif sur un grand nombre de bactéries est recommandé. De même, en cas de suspicion d'utilisation de virus, un traitement antiviral peut être recommandé.

5. Qui doit prendre un traitement ?

Les **personnes jugées exposées** par les autorités sanitaires à l'agent biologique doivent prendre le traitement indiqué en attendant la confirmation de la réalité de l'exposition.

6. Pourquoi prendre le traitement prescrit dans des conditions d'utilisation parfois différentes de celles habituellement préconisées ?

Vous pouvez avoir déjà reçu le médicament prescrit pour une autre infection, à une autre dose, et pour une autre durée de traitement ; on a pu vous expliquer que le médicament ne devait pas être pris chez l'enfant ou chez la femme enceinte, **Mais ce n'est pas une erreur si aujourd'hui on vous le prescrit différemment ! Les autorités de santé**

françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances particulières. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à certains agents biologiques, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation du médicament ne s'appliquent pas dans tous les cas.

7. Des mesures de décontamination sont obligatoires. Pourquoi ?

La décontamination est obligatoire et doit être mise en œuvre rapidement dès lors qu'elle a été décidée. Elle permet d'éviter que l'agent se propage.

Quelques conseils pratiques

Un traitement vous a été prescrit.

Reportez-vous à la notice « Biotox » du médicament prescrit.

Par ailleurs, il est indispensable :

- de **respecter rigoureusement la dose** indiquée sur l'ordonnance,
- de **poursuivre le traitement** conformément à l'ordonnance jusqu'à identification de l'agent biologique. Dès son identification, la poursuite du traitement, l'arrêt, ou sa modification vous seront précisés par un médecin.